

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

Rapport de la Commission des Finances
Par la Sous-commission Finances et Mobilité

Objet : Crédits supplémentaires pour 2018 (2^{ème} série)

Rapport sur le Préavis N° 2018/49

Rapporteuse de la Sous-commission des Finances « Finances et Mobilité »

Mme HEINIGER Latha Socialiste

Membres présents de la Commission des Finances

M.	GAILLARD	Benoît	Socialiste
Mme	DECOLLOGNY	Anne-Françoise	Socialiste
M.	MIAUTON	Philippe	Libéral-Radical
M.	WYSSA	Stéphane	Libéral-Radical
M.	CACHIN	Jean-François	Libéral-Radical
M.	DUBAS	Daniel	Les Verts
M.	HUBLER	Alain	La Gauche
M.	MARION	Axel	Le Centre
M.	CHRISTE	Valentin	libéral-conservateur
M.	MOSCHENI	Fabrice	UDC
M.	DUPUIS	Johann	La Gauche

Membre absent de la Commission des Finances :

Mme	GNONI	Sara	Les Verts
M.	FELLI	Romain	Socialiste
M.	BRAYER	Vincent	Socialiste Président COFIN

Représentant de la Municipalité :

M.	GERMOND	Florence	Directrice de Finances et Mobilité
----	---------	----------	------------------------------------

Représentant de l'administration communale :

M.	BOURQUIN	Emmanuel	Chef du service des Finances
Mme.	HUBER	Elisabeth	Adjointe administrative

Lieu : Salle des Commissions de l'Hôtel de Ville, Place de la Palud 2

Date : Le vendredi 2 novembre 2018

Début et fin de la séance : de 14h00 à 17h00

La commission des finances a traité, sous la présidence de M. Stéphane Wyssa et de M. Vincent Brayer depuis le 1^{er} juillet 2018, 60 demandes. Parmi celles-ci, une demande a été refusée par la Commission. Figurent donc 59 demandes dans le préavis mentionné en titre.

Commission des finances

Depuis 2012, les services sont tenus de proposer des compensations lors de leur demandes de crédits supplémentaires ce qui a été le cas, à quelques exceptions près.

La Commission des finances préavis sur les demandes supérieures à CHF 50'000.- et prend connaissance des dépenses inférieures à ce montant qui sont du ressortant de la compétence de la Municipalité. Sur le total des demandes, 33 étaient de compétence déléguée. Sur l'ensemble, on relève 9 autorisations d'achats et 1 crédit d'investissement.

La répartition entre les directions est la suivante:

	Budget fonctionnement	dont compétence déléguée	Autorisations d'achats	dont compétence déléguée	Crédits d'investissements	Totaux
CD	11	5	1	1		12
SE	10	7	4	3		14
SCS	7	4				7
LEA	4	1	1	1		5
EJQ	5	4			1	6
FIM	6	5	2	1		8
SIL	6	1	1			7
Totaux	49	27	9	6	1	59

La répartition des montants nets est la suivante:

	Budget fonctionnement	Autorisations d'achats	Crédits d'investissements	Totaux
CD	666'100			666'100
SE	-95'700	116'900		21'200
SCS	-87'700			-87'700
LEA	-9'300	91'400		82'100
EJQ	625'100		95'000	720'100
FIM	-222'600	124'000		-98'600
SIL	-66'700	100'000		33'300
Totau	809'200	432'300	95'000	1'336'500

Globalement, peu d'objets ont induit un débat ou requis un complément d'informations.

Une demande relative à un financement par le Fonds du développement durable a été refusée par la Commission par manque d'information. Cette dernière sera présentée par l'intermédiaire d'une demande de dépassement budgétaire. Toutes les autres requêtes ont été acceptées le plus souvent par une majorité assez large s'appuyant sur au moins 4/5 de votes favorables.

Il n'y a eu aucune demande particulière.

Autorisations d'achats

Pas de commentaires.

Crédits d'investissements du patrimoine administratif

Pas de commentaires.

A l'issue des discussions, la Commission des finances accepte les conclusions du préavis et propose au Conseil d'en faire de même.

Lausanne le 6.11.2018

